

décidée à Marseille, il ne perdait point de vue l'objet principal de son voyage au pays de ses ancêtres. Nous pourrions nous appliquer cette remarque à nous-même, bien que nous soyons rendu à la fin de l'année 1858 et que le sujet en ait été entamé en 1856. Comme le nom du P. Grandin avait été délibérément omis sur la pétition des évêques canadiens, le Saint-Siège voulut avoir par écrit la délégation à l'évêque de Marseille de leur droit de choisir le candidat pour le poste qu'on voulait créer. D'où un délai qui empêcha le P. Grandin d'être nommé avant le 11 décembre 1857.

Cette perte de temps fut une véritable épreuve pour M^{sr} Taché, qui paraissait craindre tant qu'un autre fut choisi à Rome qu'il en écrivait en date du 15 mars 1857: « S'il n'était pas certain que le Saint-Père dut nommer le premier qui est sur la liste, il faudrait insister dans ce sens ¹⁴. » Ce premier sur la liste était le P. Vital J. Grandin, O. M. I.

En décembre de cette année-là, le candidat de M^{sr} de Mazenod fut enfin agréé et nommé évêque de Satala *in partibus infidelium* et coadjuteur de M^{sr} Taché avec droit de future succession; mais l'humble missionnaire ainsi honoré était probablement de tous les prêtres du diocèse de Saint-Boniface celui qui songeait le moins à pareille promotion. Cependant Dieu, qui « choisit les faibles de ce monde ¹⁵ », avait trouvé en lui l' élu de son Cœur, à cause de sa simpli-

14. A Mgr de Mazenod, supérieur général des Oblats.

15. I Cor. I, 27; texte choisi par Mgr Grandin pour sa devise.